

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sur dénonciation de la police judiciaire fédérale, le ministère public a ouvert une procédure contre le chef du service des formations post-obligatoires et de l'orientation du canton de Neuchâtel auquel il est reproché d'avoir entretenu, avec une personne qu'il croyait être une jeune fille mineure et qui était en réalité un agent de police sous couverture, une correspondance par messages WhatsApp pendant plusieurs semaines, correspondance dont la connotation sexuelle était manifeste. L'intéressé n'a pas contesté la matérialité des faits mais explique avoir agi dans un but scientifique sans pouvoir toutefois étayer ses affirmations.

Il n'a pas été placé en détention préventive mais la police a saisi pour examen l'ensemble de ses appareils électroniques.

L'enquête est en cours et ne fera pas l'objet d'informations supplémentaires à ce stade.

Neuchâtel, le 13 mai 2019

Le procureur général

Pierre Aubert